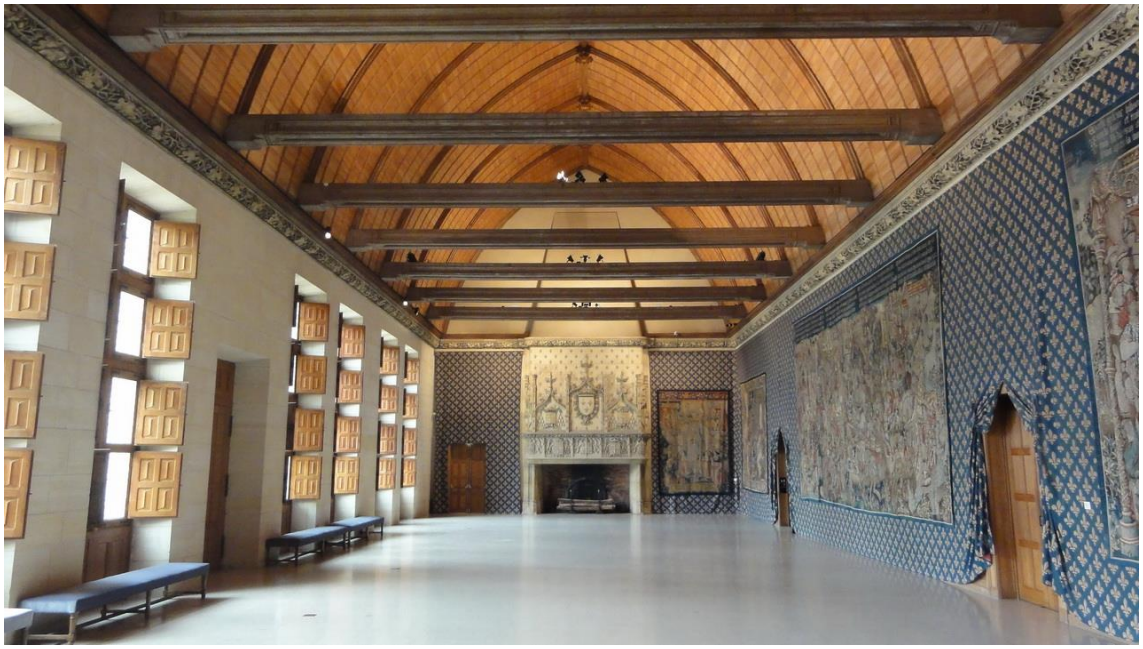
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

REIMS

PALAIS DU TAU



REHABILITATION DU PALAIS DU TAU

CCTP LOT 05A

PLATRERIE - FAUX PLAFONDS

MARIE-SUZANNE DE PONTHAUD
ARCHITECTE DU PATRIMOINE
ARCHITECTE EN CHEF
DES MONUMENTS HISTORIQUES

parica
L'INGÉNIERIE DES CONSTRUCTIONS ANCIENNES

21, rue du Laos – 75 015 PARIS
RCS PARIS B 379 796 691

01 48 51 79 65

www.parica.fr

Indice	Date	Révision
0	29/09/2023	Première édition

TABLE DES MATIERES

1 GENERALITES4
1.1 OBJET4
1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX4
1.3 DEFINITION DE LA PRESTATION4
1.4 DOCUMENTS DE REFERENCE5
1.5 DONNEES D'ENTREE DU PROJET6
1.6 SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX DE PLATRERIE6
1.6.1 TRAÇAGE6
1.6.2 MATERIAUX7
1.6.3 MISE EN ŒUVRE7
1.6.4 NETTOYAGE9
1.7 SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX DE FAUX PLAFONDS9
1.7.1 CONTROLE AVANT POSE9
1.7.2 QUALITE DES OUVRAGES9
1.7.3 IMPLANTATION ET TRACES9
1.7.4 MISE EN ŒUVRE9
1.7.5 TOLERANCES SUR LES ELEMENTS DE STRUCTURE10
1.7.6 TOLERANCES DES PRODUITS10
1.7.7 TOLERANCES D'EXECUTION10
1.7.8 TROUS, TREMIES, DECOUPES11
1.7.9 TRAITEMENT DES POINTS PARTICULIERS11
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES13
2.1 DEPOSE DE FAUX PLAFOND13
2.2 DOUBLAGE ACOUSTIQUE MURALE13
2.3 FAUX PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE13
2.4 FAUX PLAFOND FUSIBLE AU DROIT DES TRAPPES14
2.5 CLOISON LEGERE ANTI-EFFRACTION14
2.6 ENCOFFREMENT EI12015
2.7 ENDUIT PLATRE EN PLAFOND15
2.8 CORNICHE MOULUREE16
2.9 REVETEMENT MURAL ACOUSTIQUE16
2.10 PAREMENT ACOUSTIQUE MURALE17

1 GENERALITES

1.1 OBJET

La présente notice a pour objet la description des travaux de doublage-Plâtrerie dans le cadre de la phase 2 du réaménagement du musée.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent :

- A la dépose de faux plafond
- A la réalisation de faux plafond en plaque de plâtre
- A la réalisation de faux plafond fusible au droit des trappes
- A la réalisation de cloisons sèches en plaque de plâtre
- A la réalisation de cloison légère anti-effraction
- A la réalisation d'un enduit plâtre en plafond
- A la réalisation de corniche moulurée
- Etc

L'Entrepreneur par le fait même de soumissionner est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance et reconnaît avoir suppléé, par les connaissances professionnelles de sa spécialité, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier. Tous les travaux sont inclus quels que soient les méthodes et le matériel nécessaire, y compris l'évacuation et la mise en décharge.

En tout état de cause, l'Entrepreneur est réputé connaître les lieux et avoir pris connaissance des difficultés d'accès, de la position et de l'état de conservation des ouvrages maintenus tels que, murs de clôture et soutènement, bâtiments existants adjacents ainsi que leurs infrastructure, espaces verts, des accès au terrain, des largeurs et de l'état de voies de desserte, des possibilités de stationnement et de giration des camions, du tonnage admissible par les voies publiques et privées, etc...
Il doit également, apprécier les incidences des démolitions d'ouvrages enterrés ou en élévation concernant la tenue des terres et des ouvrages conservés.

Il reste, bien entendu, qu'en aucun cas, le prix forfaitaire ne pourra être augmenté sous prétexte que les renseignements lui étant nécessaires, ne lui avaient pas été fournis avant la remise de son offre.

L'entrepreneur devant connaître parfaitement le système à employer, ne peut arguer d'erreurs ou omissions au devis descriptif pour ne pas exécuter, comme étant compris dans son offre, tous les ouvrages nécessaires au parfait et complet achèvement et conservation des travaux envisagés.

L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance exacte et complète des CCTP et plans relatifs aux autres corps d'état afin de pouvoir tenir compte des ouvrages lui incombant qui seraient la conséquence des descriptions portées dans les CCTP des autres corps d'état.

1.3 DEFINITION DE LA PRESTATION

La prestation du présent corps d'état comprend :

- Les études, justifications techniques, dessins, épures détaillées complémentaires aux documents établis par le Maître d'Œuvre, l'établissement des notes de calculs nécessaires à l'établissement du projet et à l'exécution des supports de couverture,
- Les vérifications, relevés et opérations préliminaires, conjointes ou postérieures à l'intervention du présent corps d'état,
- La fourniture des échafaudages, leur montage, leur pose et leur dépose, ainsi que tous les dispositifs nécessaires (collectifs et personnels) pour assurer la sécurité du personnel,
- Les fournitures des matériels et matériaux compris le transport, déchargement, stockage et distribution sur le chantier,
- La fourniture des matériels, matériaux et accessoires, entrant dans la constitution des ouvrages prévus au titre du présent corps d'état,
- La fabrication, le transport, la manutention, le stockage, l'implantation, la pose et la fixation des ouvrages,
- La fourniture et la mise en œuvre de produits de marques bien définies,
- L'assistance technique des fabricants,
- Le réglage, l'ajustage ainsi que les sujétions afférentes,
- Les engins de levage, les échafaudages, et tous dispositifs nécessaires (collectifs et personnels) pour assurer la sécurité du personnel, lors de la réalisation des travaux du présent corps d'état.
- Les révisions, ainsi que les prestations concourant au parfait et complet achèvement des ouvrages prévus.
- Les nettoyages en cours et en fin de travaux, avant livraison ainsi que la descente et le chargement de gravois, détritus et emballages, et leurs enlèvements aux décharges.
- Les protections efficaces jusqu'à la réception,
- Les échantillons et surfaces témoins,

1.4 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les ouvrages du présent corps d'état devront répondre tant en ce qui concerne la qualité des matériaux et pièces accessoires qu'en ce qui concerne la qualité et conditions de leurs mises en œuvre, aux prescriptions des textes en vigueur à la date du dépôt de l'autorisation de travaux dont la liste figure au C.C.T.P. tous corps d'état joint au présent dossier, cette liste étant, pour le présent corps d'état, complétée par les documents particuliers suivants :

- Les Normes Françaises et Européennes et Documents Techniques Unifiés (DTU), avec la réserve suivante : dans le cadre des travaux de restauration des monuments historiques, il sera dérogé aux stipulations des normes ou D.T.U. chaque fois que les dispositions historiques, archéologiques ou autres de l'édifice l'imposeront.

Ainsi que :

- Les règles ou recommandations professionnelles, notamment les règles professionnelles de préparation des supports
- Les Documents Techniques Unifiés (D.T.U)
- Avis techniques du C.S.T.B.
- Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (Cahier du CSTB 2.999 - Novembre 1997)
- Des règles fixées par les décisions d'agrément des matériaux employés.
- Spécifications de l'Union Nationale des Peintres-Vitriers de France
- Décret du 9/1/95 relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements
- Règles de calcul FB - Méthodes de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton,

- Règles de calcul FA - Méthodes de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier et annexe (méthodologie de caractérisation des produits de protection).
- Règlements de sécurité,
- Prescriptions et recommandations des fabricants.

et tous additifs à ces documents publiés à la date de remise des offres

Il est précisé que l'Entreprise doit obligatoirement respecter les impératifs minimums de tous les cahiers des charges, règles de calcul, D.T.U., normes, et notamment :

- DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre
- DTU 25.31 Ouvrage verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre
- DTU 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre
- DTU 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant
- DTU 59.1 Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais
- les Normes Françaises homologuées (NF) applicables aux travaux de ce corps d'état, dont en particulier :
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail et en particuliers le décret du 31 mars 1992 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer.

D'une façon générale, l'ensemble des textes réglementaires, administratifs et normatifs applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type d'établissement concerné et que la nature du marché de travaux passé.

1.5 DONNEES D'ENTREE DU PROJET

Les ouvrages du présent corps d'état devront respecter les contraintes du site et les documents d'études préalables suivants :

- Notice et plans de sécurité
- Calcul thermique RT 2012 du 27/03/2023 – phase DCE

1.6 SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX DE PLATRERIE

L'Entrepreneur devra exécuter les travaux du présent corps d'état conformément aux règles de l'Art de la profession.

Les études d'exécution du présent corps d'état consisteront en l'établissement d'un plan des cloisonnements intérieurs prévus au présent corps d'état.
Ce dossier comportera les indications suivantes :

- Repérage en couleurs des différents types de cloisons et d'épaisseur,
- Les fiches techniques et PV des matériaux proposés,

1.6.1 Traçage

L'entrepreneur réalisera le traçage de l'implantation des cloisons, doublages et cimaises. Il devra également son entretien et son adaptation.

1.6.2 Matériaux

Choix des matériaux
Les matériaux, matériels et fournitures quelconques utilisés pour l'exécution des travaux devront répondre aux impératifs de toutes les pièces du marché et de la réglementation et normalisation en vigueur. Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, procès-verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de leur équivalence.

Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

Cloisons sèches
Les plaques de parements en plâtre seront conformes à la norme NF P 72-302.

Les complexes et sandwiches à base de polystyrène expansé seront conformes à la norme NF P 72-303.

Les autres complexes et sandwiches isolant seront conformes aux Avis Techniques correspondants.

Les ossatures métalliques seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud, conformément à la norme NF A 36-321, classe de fabrications 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, masse de revêtement de zinc correspondant au moins à la qualité Z 275. L'ensemble des produits, plaques, accessoires de fixations, ossatures, utilisés seront en provenance d'un même fabricant. En cas de changement de marque par rapport au CCTP, l'entrepreneur précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par ouvrages, faute de quoi la marque préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

Conservation des plâtres ou matériaux
Le plâtre ne sera ni chaud, ni éventé. Tous les matériaux seront stockés à l'abri des intempéries et de l'humidité. Quel que soit l'emplacement de ce stockage, les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par les DTU sont à la charge de l'entreprise.

1.6.3 Mise en œuvre

Observation générale
L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses Il sera également dû tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages Il devra en outre réaliser les découpes au pourtour des ouvrages nécessaires à l'exécution de ses ouvrages, ainsi que les ragréages et rebouchages divers.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

L'entreprise respectera le DTU 25 et les avis techniques des systèmes retenus notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales d'utilisation et les renforts à disposer en cas d'accroches de charges lourdes.

Préparation des supports

Les supports seront secs, propres, exempts de suie, bistre, efflorescences, poussière, huile de démoulage et débarrassés de toute partie adhérant mal. Les supports seront plans, rugueux, de façon à obtenir un bon accrochage.

Les parements de béton lisses seront piqués ou bouchardés pour favoriser l'adhérence et les joints ou balèvres trop saillants seront arasés. Les dégrossis et surcharges locales seront exécutés au mortier bâtard dosé à 350kg de mélange 2/1 par m3 de sable sec.

L'entrepreneur devra prévoir le renforcement des cloisons ou doublages, en vue de la pose des appareils sanitaires et divers.

Les parties métalliques en contact avec le plâtre seront protégées contre la corrosion, soit par un traitement de métal, soit par une peinture compatible avec le plâtre, la mise en œuvre de ce dernier ne pouvant s'effectuer avant que la peinture ne soit parfaitement sèche, après un délai minimum de 15 jours. La protection par barbotine de ciment est interdite. Sabot plastique.

Cloisons

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :

- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales
- Taquets de liaisonnement des éléments de cloisons
- Raccordements avec les bâtis ou les huisseries
- Renforts en bois à l'intérieur des cloisons pour permettre la pose des appareils sanitaires et des meubles de cuisine,
- Baguettes métalliques d'angle sur angles saillants,
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant,
- Plaques de parements hydrofuges dans les locaux humides,
- Plaques de type haute dureté THD dans les circulations,
- Natures, nombres, implantation des renforts en fonction des hauteurs brutes de dalle à sous face d'isolation sous dalle des planchers hauts et en fonction des préconisations du Fabricants,

Traitement des joints

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons seront traités de la manière suivante :

- Enduit de collage, pose de calicots,
- Enduit de finition,
- Ponçage,
- Enduit de lissage,
- Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint,
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant.

Exécution des enduits en plâtre

L'exécution des enduits ne pourra s'effectuer lorsqu'il y aura menace de gelée. L'emploi de produits retardateurs de prise est prohibée et tous les plâtres ne présentant pas, après un séchage normal, la dureté voulue seront piochés et refaits aux frais de l'entreprise.

La surface des cloisons plâtrées sera régulière, plane, sans trace de reprise. L'enduit ne devra présenter aucune pulvérulence superficielle, craquelure, fissure, etc. Les cloisons plâtrées devront être livrées prêtes à être réceptionnées pour la mise en œuvre de revêtement de murs. L'enduit affleurera le nu des huisseries et bâtis incorporés dans la cloison au moins d'un des côtés. Les arêtes saillantes et les cueillies devront être rectilignes et dûment protégées.

Mise en œuvre des cloisons en carreaux de plâtre

La pose s'effectuera à la colle selon les préconisations du fabricant. Une couche de matériau résilient sera placée en tête de cloison. Un joint très fin sera exécuté à la truelle

après la prise de la colle mais avant son durcissement, pour éviter l'adhérence de la colle de bourrage au plafond. Carreaux de type hydrofuges dans pièces humides.
L'aspect de surface ne devra pas comporter : d'épaufrures, de joints mal garnis ou de rayures.

Tolérance de pose des cloisons :
Implantation : ± 5mm
Verticalité sur une hauteur d'étage : ± 5mm

1.6.4 Nettoyage

En fin d'intervention, l'entreprise devra le nettoyage dû à l'exécution de ses travaux. Les locaux seront rendus nets de toutes souillures, en particulier les sols. Le chantier sera parfaitement nettoyé et débarrassé de tous gravois et traces de plâtre.
L'entreprise assurera l'évacuation de tous ses déchets et gravois aux décharges publiques.

1.7 SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX DE FAUX PLAFONDS

1.7.1 Contrôle avant pose

Avant toute opération de pose, des contrôles seront effectués. Ils porteront :
- Sur l'exactitude des repères de référence, dans la limite des tolérances admises (niveaux, nus, axes).
- Sur la conformité des ouvrages réalisés et directement liés à ceux qui doivent être posés.
- Sur la conformité des réservations faites par les autres corps de travaux et qui doivent permettre le fonctionnement des ouvrages à poser.

Toutes les opérations de contrôle mentionnées ci-dessus seront effectuées au fur et à mesure de l'avancement des autres corps d'état.

1.7.2 Qualité des ouvrages

Les matériaux et fabrications employés devront être conformes aux Normes et Avis Techniques correspondants, d'origine et provenance notoirement connues et justifiées par l'Entrepreneur.
Les prestations qui ne seraient pas imposées par les pièces graphiques ou le présent document seront réalisées en fonction de la nature et de la destination des ouvrages ainsi que des sujétions qui s'y rattachent.
Les éléments employés dans les pièces humides seront de qualité hydrofuge.

1.7.3 Implantation et traces

L'Entrepreneur devra le traçage sur le chantier de ses points de fixation conformément aux documents de référence ci-avant ; il pourra demander les gabarits de perçage aux autres corps d'état.

1.7.4 Mise en œuvre

Toutes les pièces métalliques entrant dans la composition du faux-plafond seront protégées anticorrosion de manière définitive avant pose.

L'Entrepreneur prendra toutes précautions nécessaires afin d'éviter les couples électrolytiques.
L'Entrepreneur veillera particulièrement à la planimétrie de ses ouvrages, les suspentes et ossatures reprendront uniformément les charges afin d'éviter tous mouvements inesthétiques.

Les profilés et dalles mis en œuvre auront un aspect lisse, sans rayure, éraflure ou épaufrure.
Le vide créé entre le faux-plafond et les sous-faces des planchers sera utilisé pour les installations techniques.
Les plénums seront recoupés suivant réglementation (300m²/30m).
La mise en place des ossatures et suspentes du faux-plafond devra tenir compte des sujétions de mise en œuvre découlant de l'utilisation du vide et du faux-plafond par les corps d'état techniques. A cet effet, une étroite coordination devra être établie entre les différents corps d'état concernés, sous l'autorité du Maître d'œuvre.

1.7.5 Tolérances sur les éléments de structure

La tolérance sur la cote de niveau et de hauteur sera de ± 1 cm.

1.7.6 Tolérances des produits

Les tolérances des produits sont précisées dans le tableau ci-après.

DESIGNATION DES TOLERANCES	MATERIAUX FIBREUX EN DALLES	PLAQUES DE PLATRE	MATERIAUX METALLIQUES EN BACS ET PLAQUES
Par rapport aux dimensions – Fabricant	1/1000ème	Inférieure ou égale à 1 mm pour 600 mm	600 mm – 0,6 mm (soit 0,1 % de la dimension)
Planimétrie générale	0,15 %	Inférieure ou égale à 1 mm sous la règle de 1 m	-
Tolérance hors équerre	1/500ème de la largeur	1/500ème	1/500ème de la largeur
Flèche transversale ou longitudinale	-	-	0,6 % de la largeur (non perforée) 0,8 % de la largeur (perforée)
Ondulations longitudinales	-	-	0,1 % de la largeur (non perforée) 0,3 % de la largeur (perforée)
Rectitude des bords	-	-	0,8 % longueur ou largeur

1.7.7 Tolérances d'exécution

Les tolérances d'exécution des ouvrages sont définies dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES TOLERANCES	MATERIAUX FIBREUX EN DALLES	PLAQUES DE PLATRE	MATERIAUX METALLIQUES EN BACS

			ET PLAQUES
Flèche ossature non apparente	1/500ème	-	1/500ème avec un maximum de 5 mm
Flèche ossature apparente	1/300ème	-	-
Désaffleurement entre les éléments	3/10ème mm chanfreiné 2/10ème mm non chanfreiné	Inférieure ou égale à 1 mm entre les 2 arêtes en regard	3/10ème mm chanfreiné 2/10ème mm non chanfreiné
Bâillement entre ossature apparente et appuis apparents des panneaux	10/10ème de mm	-	10/10ème de mm
Planéité générale de l'ouvrage fini. Flèche ou contre-flèche	Règle de 2 m : inférieure ou égale à 3 mm	Règle de 2 m : inférieure ou égale à 3 mm	Règle de 2 m : inférieure ou égale à 3 mm

1.7.8 Trous, trémies, découpes

Il sera prévu pour les plafonds :

- les coupes à la demande, au droit des parois verticales et horizontales dans le cas de soffites formant imposte.
- les coupes droites et biaises des éléments de raccordement, au droit des zones de formes irrégulières, triangulaires, courbes, etc…
- les trous de toutes les formes et de toutes les dimensions pour la mise en place éventuelle d'appareillage ou le renforcement au droit des appareils suspendus pour la mise en place d'un cadre bois ou métallique solidaire de l'appareil.
- les découpes, entailles, percements, scellements et raccords en plâtre à modeler pour le passage des canalisations, gaines, etc…

1.7.9 Traitement des points particuliers

Outre les ouvrages décrits ci-après, l'Entrepreneur du présent corps d'état devra les adaptations, tous les travaux et sujétions nécessaires à la livraison des ouvrages parfaitement terminés : profils de rives ou d'habillages droits, biais, circulaires, les accessoires préconisés par les fabricants, ossatures primaires parfaitement rigides en cas de besoin (voir nature des supports aux autres corps d'état) et notamment sans que cette liste soit limitative :

Franchissement des joints de dilatation
Sur ossature apparente, les appuis des panneaux doivent permettre le mouvement du gros-œuvre sans risque de chute.
Sur ossature semi-apparente, les appuis apparents seront situés parallèlement au joint de dilatation,
Sur ossature non apparente, les panneaux seront interrompus à l'aplomb du joint de dilatation et l'espace vide revêtu d'un couvre joint fixé sur l'un des 2 cotés.

Raccordement avec les parois verticales
L'entrepreneur du présent corps d'état prévoira les cornières de fixation aux parois intéressées.

Recoupement dans les circulations
L'entrepreneur réalisera une barrière verticale coupe-feu à l'aplomb des portes coupe-feu et tous les 25 ml dans les circulations.

Jonctions entre faux plafonds et arrêts en rives
Les jonctions entre faux plafonds de hauteurs différentes, ainsi que les arêtes de rives dans les cas où le faux plafond ne butte pas sur les parois verticales, sont à la charge du présent corps d'état.

Jouées et panneaux de façade au droit des fenêtres et murs rideaux
Elles seront réalisées par le présent corps d'état en panneaux type PLACOFEU ou PICAL enduits, et revêtus de 2 couches de peinture glycérophtalique mate.

Liaison avec les appareils des autres corps d'état
L'Entrepreneur devra inclure dans son forfait les renforts, chevêtres, découpes, ossatures complémentaires, cornières de raccordement, etc... Au pourtour des luminaires, grilles de ventilation, trappes de visite et tous ouvrages incorporés aux faux plafonds.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 DEPOSE DE FAUX PLAFOND

La prestation comprend :

- Dépose faux plafond de toute nature (fixe ou démontable) y compris suspentes et fixations
- Dépose de l'isolation thermique associée le cas échéant
- Protection des ouvrages adjacents
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.
- Echafaudage et toutes protections nécessaires
- Evacuation à la décharge agréée suivant tri.

Localisation :

- Aile SUD
 - Salle S(RDC)14
 - Salle S(RDC)23
 - Salle (MEZ)02

2.2 DOUBLAGE ACOUSTIQUE MURALE

Fourniture et pose d'un doublage acoustique murale de type Fibra ultra + phonik des Ets Knauf ou techniquement équivalent. Epaisseur 60 mm.

Pose suivant prescription du fabricant

Localisation :

- Local CTA Salle S(RDC)23
- Local CTA P(R-1) 02 bis

2.3 FAUX PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE

Plafond non démontable en plaque de plâtre compris réalisation de jouées éventuelles constitué de :

- 1 ossature métallique réalisée à partir de profilés et de suspentes F530 de type Placostil ou équivalent. La distance entre les profilés (entraxe) dépend de l'épaisseur et de la nature des plaques utilisées ainsi que de leur sens de pose. Les dispositifs de suspension doivent reprendre les charges d'exploitation et les charges d'isolation.
- 1 ou plusieurs plaques de plâtre classées M1. Les plaques seront vissées sur ossatures par vis auto-taraudeuses, le traitement des joints de plaques sera exécuté à l'aide de bandes plâtrées au mastic spécial, prescrit par le fabricant avec ratissage de finition.
- Les degrés coupe-feu seront fonction de l'épaisseur ou du nombre de plaques suivant les prescriptions des fabricants.
- Les joints de dilatation ou de fractionnement doivent être matérialisés.

- Façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial, poncé, finition prête à peindre.
- Mise en place des renforts nécessaires à l'installation d'appareillages électriques (éclairage, chauffage, ventilation, etc.) et réservations pour passage de gaines ou autres.
- Mise aux normes conforme au DTU 25.41, aux Avis Techniques et aux prescriptions du fabricant.
- Compris trappes d'accès aux organes techniques

Localisation :

- Aile SUD
 - Salle S(RDC)23
- Aile Robert de Cotte
 - Salle C(RDC)07
- Aile de la Chapelle Palatine
 - Salle P(RDC)01
 - Salle P(RDC)02

2.4 FAUX PLAFOND FUSIBLE AU DROIT DES TRAPPES

Au droit des trappes situées en plancher bas du RDC du palais Du Tau, réalisation en sous face des trappes d'un faux plafond en plaque de plâtre possédant une protection au feu EI60.

Réalisation suivant préconisations du Fabricant.

Localisation :

- Aile SUD
 - Salle S(RDC)08
 - Salle S(RDC)19
 - Salle S(R+1)13
- Aile Robert de Cotte
 - Salle C(RDC)03

2.5 CLOISON LEGERE ANTI-EFFRACTION

Au préalable à ces travaux :

- A la charge du lot menuiserie la dépose du parquet sur une bande de 1,00 ml de large sur toute la longueur de la cloison.
- A la charge du lot 01 la réalisation d'une semelle de répartition sous la cloison.

Réalisation d'une cloison légère de type anti-effraction de type Knauf sureté CR4 2.2 ou techniquement équivalent composer des éléments suivants :

- Ossature métallique constitué de rails R70/60 et de montant double M70/35 avec un entraxe de 300 mm
- Deux plaques Knauf Sureté et une plaque de plâtre KS13 sur chaque parement
- La mise en œuvre d'une isolation en laine de roche semi-rigide épaisseur 200 mm
- Epaisseur totale de la cloison : 220 mm
- Classement anti-effraction : CR4 (10 minutes)
- Hauteur maximum : 5,25 m

- Compris échafaudages et protection pour réalisation des travaux

La conception de cette cloison devra avoir obtenu un avis technique.

Mise en œuvre conforme à la réglementation en vigueur et recommandations du fournisseur.

Percements et/ou réservations à la charge du présent lot pour les lots techniques.

La mise en œuvre des huisseries fournis par le lot menuiseries Intérieures sera réalisée par le présent lot

Localisation :

- Aile Robert de Cotte
 - Salle C(R+1)01

2.6 ENCOFFREMENT EI120

Fourniture et pose de gaine 4 faces de type Promat ou techniquement équivalent réalisé par l'intermédiaire de plaque en silicates auto clavés de type Promatect épaisseur 50 mm.

Les plaques seront collées entre elles suivant préconisation du fabricant et assemblées sur une ossature métalliques constitués de cheville, tige filetée et profilé porteur.

La protection au feu à assurer est EI 120

Mise en œuvre suivant préconisations du fabricant.

Produits sous avis technique.

Localisation :

- Aile Sud
 - Câbles d'alimentation électrique de la cathédrale au sous-sol (consignation provisoire réalisé par le lot 08A Electricité).
- Aile du Tau
 - Conduits de fumées des deux nouvelles chaudières transitant via le local T(R-1)04
- Aile du Tau
 - Gaine de ventilation VH du local transformateur

2.7 ENDUIT PLATRE EN PLAFOND

Réalisation d'un enduit plâtre projeté ou manuel épaisseur 8 mm réalisé en plusieurs passe, finition lissée pour une mise en peinture.

Localisation :

- Aile Robert de Cotte
 - Au plafond du R+2 de l'escalier Robert de Cotte

2.8 CORNICHE MOULUREE

Réalisation de corniche moulurée en staff en périmétrie du plancher haut de l'escalier Robert de Cotte. Modèle au choix de l'Architecte.

Localisation :

- Aile Robert de Cotte
 - Au plafond du R+2 de l'escalier Robert de Cotte

2.9 REVETEMENT MURAL ACOUSTIQUE

Fourniture et la pose d'un revêtement mural acoustique de type VIBRASTO 30 ET 55 des Ets TEXAA collé sur la paroi verticale suivant plan de détails de l'architecte.

Fourniture et mise en oeuvre d'un habillage mural acoustique, ininflammable, non goutant, composée d'une mousse SI noire ou grise de 30 mm d'épaisseur assemblé à un textile transonore breveté.

Mise en oeuvre par collage (type de colle et prescriptions de pose selon les préconisations du fabricant) sur support maçonnée (plans, propres et sain).

Les joints entre lés seront réalisés avec jointoiement dit de "tapissier", conformément aux prescriptions du fabricant.

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des traitements des reliefs par baguettes de type T ou L permettant le traitement des différents angles saillants et rentrants, chants périphériques, arrêts hauts, intermédiaires & bas (plinthes), entourages des différents accessoires ressortant de l'habillage.

Elle devra également prévoir les cales & tasseaux nécessaires afin d'obtenir l'épaisseur adéquate demandée. Dans le cas de chants visibles, des baguettes fendues en L seront livrée gainées et posées sur des cales restant visibles.

Une baguette d'anglaisage permettra l'habillage de la cale.

Les baguettes de maintien de l'habillage seront fixées par visseries inoxydables sur l'ossature en relief traitée ci-avant.

L'ensemble de type VIBRASTO 30 des Ets TEXAA sera de coloris au choix de l'architecte (Choix sur l'ensemble de la gamme du nuancier Texaa).

L'entreprise devra également :

- L'ensemble des découpes du revêtement avec les outils préconisés par le fabricant.
- Les différentes réservations et les différents renforts pour la pose d'appareillages électriques & de ventilation, d'éléments de sécurité et ouvrages divers incorporé dans l'habillage.

- Les façonnages du tissu et panneau en périphérie des accessoires, luminaires, bouches de ventilations, gaines de soufflage, etc…
- Le poseur devra être agrémenté par TEXAA.

Localisation :

- Aile Du Tau
 - Salle du Festin
 - Murs Nord et Sud sous la corniche pierre
 - Murs Est : VIBRASTO 30 au-dessus de la corniche bois
 - Murs Est : Vibrasto 55 en dessous de la corniche bois

2.10 PAREMENT ACOUSTIQUE MURALE

Fourniture et pose d'un parement acoustique murale des Ets Alyos ou techniquement équivalent composé des éléments suivants :

- De panneau en laine minérale épaisseur 50 mm
- D'un revêtement technique en maille polyester type HTA 240 ou techniquement équivalent
- Mise en œuvre suivant prescription du fabricant

Localisation :

- Aile Du Tau
 - Salle du Festin
 - Murs Nord et Sud au-dessus de la corniche en pierre